

Le congé de maternité, un temps précieux

Obligations professionnelles, culpabilité... Le congé de maternité est parfois mis à mal. Médecins et psychologues rappellent pourtant combien ce temps est essentiel pour le nourrisson... et pour sa maman



MEYER/TENDANCE FLOUE

Justine et Lino « C est dans ce temps primordial de tête-à-tête avec sa mere que l'enfant se construit », rappelle une maman

P

our Jennifer, 27 ans, gérante avec son mari d'un bar-restaurant en Haute-Saône, et mère d'une petite fille de 4 mois, attendre un bébé n'a pas été de tout repos: «*Quinze heures de boulot par jour, debout, à courir partout, ce n'est pas évident*», dit-elle. Elle a dû cesser son travail deux mois avant la naissance, mais a repris un mois après. «*Heureusement mes beaux-parents étaient là, précise-t-elle, et comme notre appartement est juste au-dessus du restaurant, j'ai pu garder mon bébé auprès de moi.*» Véronique, qui a ouvert un salon de coiffure dans un village voisin, ne s'est arrêtée que trois jours avant d'accoucher et a repris trois semaines après. «*J'ai culpabilisé de l'avoir laissé si petit*, dit-elle. *Mais je n'aurais pas pu m'arrêter plus longtemps. Quand on s'installe à son compte, il faut assumer.*» Hélène, 34 ans, mère de trois enfants (6 ans, 4 ans, 14 mois) et cadre dans une banque, a pu bénéficier pour ses deux aînés de conventions collectives particulièrement généreuses: le double du congé légal, soit six mois d'arrêt à plein salaire. Pour le troisième, elle a

enchaîné avec un congé parental. «*Il faut le temps que maman et bébé s'apprivoisent, que chacun reprenne ses marques. Et puis, je ne me fais aucun souci pour mon travail: il y a 33000 employés dans ma banque, quand je ne suis pas là, on me remplace et quand je reviendrai, je retrouverai un poste...*»

Alix, 27 ans, n'a pas cette chance. Enceinte de quatre mois, elle travaille comme commerciale pour une enseigne de meubles, où elle est payée à la commission. Son employeur n'a rien fait pour lui faciliter la tâche. Au contraire. «*J'avais parlé à mon boss de mon désir d'avoir un enfant. Résultat: dès mon retour de voyage de nocces, j'ai été mutée dans un grand magasin où je dois rester debout toute la journée, déplier des clic-clac; et on me fait remarquer que mon chiffre d'affaires baisse!*» Alix, enceinte, est régulièrement en arrêt maladie et compte s'arrêter de travailler le plus tôt possible. «*Je suis épuisée*, dit-elle, *et quand les rapports avec l'employeur sont détériorés, on fait moins d'efforts.*»

Selon une enquête du ministère de la santé, les mères ne seraient qu'une infime minorité à ne pas utiliser pleinement leur congé légal.

Mettre au monde un bébé n'est pas de tout repos pour les jeunes mères, et le congé de maternité – de seize semaines minimum – qu'on accorde aux salariées n'est pas un luxe. La Commission européenne a même proposé, le 3 octobre dernier, de le porter à dix-huit semaines dans tous les pays d'Europe. Mais la durée réelle de ce temps de pause et la façon dont il est vécu sont très variables d'une femme à l'autre. Certain-

nes sont contraintes de le réduire à la portion congrue, parce qu'elles ne peuvent pas faire autrement: c'est le cas des travailleuses indépendantes et des chefs d'entreprise, artisans, architectes, avocates, médecins, coiffeuses, boulangères... ou ministres. Même si des mesures récentes les incitent à se reposer davantage (*lire page suivante*). Il y a celles qui subissent des pressions de leur employeur ou de leurs associés, comme Élisabeth, avocate, qui a vécu sa grossesse comme un «*bizutage*» (*lire témoignage*). Il y a celles, aussi, qui reprennent leur travail un peu plus tôt parce que ce moment d'exil social leur semble long ou qu'elles culpabilisent d'abandonner le navire. Pourtant, selon une enquête menée par le ministère de la santé (*lire les Repères*), elles ne seraient qu'une infime minorité (4 %) à ne pas utiliser pleinement leur congé légal, pour le premier et le second enfant; et un peu plus nombreuses pour le troisième, un quart des mères ne prenant que dix-huit semaines (au lieu des vingt-six légales). La grande majorité des mères aurait plutôt tendance à le rallonger par un congé pathologique – même s'il est depuis quelque temps délivré avec plus de parcimonie –, des vacances ou un congé parental.

Le cas de Rachida Dati, ministre de la justice, qui a repris ses fonctions cinq jours après son accouchement, ne serait donc, statistiquement, qu'une exception... et un exemple à ne pas suivre, si l'on en croit les vives critiques des médecins et psychologues qu'il a suscitées. Le Collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) a ainsi tenu à rappeler combien la naissance était un moment «*précieux*», et le congé postnatal «*essentiel pour que se tisse le lien entre la mère et son bébé*», précisant qu'il «*conditionne l'avenir physique mais*» >>>

aussi psychique de l'enfant et la relation parent-enfant». «C'est parce qu'il aura vécu ces premières expériences d'échanges avec sa mère que l'enfant va pouvoir se développer dans la sérénité, construire les bases de sa sécurité affective», souligne Anne Gatecel, psychologue. Céline, mère de trois enfants, rappelle qu'il a aussi une utilité sociale. «C'est dans ce temps primordial de tête-à-tête avec sa mère que l'enfant se construit, et donc que s'édifient les bases de la société de demain. Le congé maternité n'est pas une parenthèse, socialement vide. Au contraire.»

Notre société en prend d'ailleurs de plus en plus conscience et s'efforce d'aider la femme à vivre ces moments le plus sereinement possible. La [Charte](#) de la parentalité en entreprise, lancée en avril dernier, invite ainsi les employeurs à «créer un environnement favorable aux salariés-parents, en particulier pour la femme enceinte». Et Claire Beffa, fondatrice du cabinet-conseil Équilibres témoigne des progrès accomplis. «On a enfin compris, dit-elle, qu'il est difficile pour une maman qui a accouché d'un enfant prématuré de reprendre son travail. Ou que certaines femmes qui se sentent en forme physiquement préfèrent décaler leur congé après la naissance – depuis un an, on a introduit cette souplesse –, ce qui a permis, précise-t-elle, d'instaurer un dialogue entre les femmes enceintes et leur manager, pour aménager leurs conditions de travail au cas par cas.»

Mais il reste encore du chemin à parcourir. Une femme en congé de maternité est toujours «gênante» pour une entreprise et la plupart des employeurs continuent à comptabi-

liser les congés de maternité dans l'absentéisme, au même titre que les congés maladie. «Beaucoup de femmes hésitent à déclarer à leur employeur qu'elles sont enceintes, constate aussi Claire Beffa, ou reconnaissent avoir été forcées de dire leurs intentions de maternité au moment de l'embauche.» «Au retour du congé maternité, des discriminations discrètes existent encore, ajoute-t-elle. Mais les jeunes mères sont de plus en plus vigilantes, et sont soutenues par leur compagnon à ce moment-là.»

Le mythe de la superwoman arrive en effet à bout de souffle. La discussion sur le partage des rôles dans le couple est plus forte et les pères ont envie de s'investir davantage auprès de leur nourrisson. «La logique de la double journée des femmes a atteint ses limites, estime Claire Beffa: la femme ne pourra plus mener de front sa vie professionnelle et sa vie familiale si les hommes ne s'y mettent pas. Et les entreprises s'en rendent compte: le congé paternité est largement pris par les hommes; ils essaient de plus en plus d'emboîter leur emploi du temps avec celui de leur conjoint, pour pouvoir s'occuper de leurs enfants.» Les progrès viendront de ce côté-là: la maternité sera mieux reconnue quand la paternité le sera elle aussi. Et Claire Beffa se veut optimiste: «Les entreprises ont intégré cette donnée, devenue un vrai enjeu socio-économique de la politique française: il faut laisser les femmes et les hommes s'investir dans leur vie familiale. Tous n'en tireront que des bénéfices: on le voit déjà, les femmes qui ont pu porter un enfant de façon sereine dans une entreprise lui sont très reconnaissantes et sont prêtes à s'investir davantage dans leur travail.»

CHRISTINE LEGRAND

REPERES

Les mères souhaitent un congé plus long que le congé légal

► **Pour les salariées, la durée légale du congé maternité est de 16 semaines pour le premier et le deuxième enfant, et de 26 semaines à partir du troisième.** Les mères de un ou deux enfants y ajoutent en général 38 jours de repos, contre 21 jours pour celles qui ont au moins trois enfants. Dans 7 cas sur 10 un « congé pathologique » fait partie de ces jours de repos. 29 % des mères actives prennent une partie de leurs congés annuels à l'occasion de la naissance. Peuvent s'y ajouter des congés spécifiques prévus par les conventions collectives. Celles des banques, par exemple, accordent 44 jours de congé supplémentaires aux jeunes mamans. En 2004, seules 4 % des mères ont pris un congé inférieur à 16 semaines (13 semaines en moyenne). En cas de naissance prématurée, ce congé est allongé

du nombre de semaines qui sépare la naissance effective du terme prévu.

► **84 % des mères souhaiteraient que le congé légal dure plus longtemps** et 70 % déclarent qu'elles aimeraient s'arrêter pendant un an. (Source : Drees oct. 2006)

► **Alors que les trois quarts des femmes de 20 à 49 ans ont une activité professionnelle, 38 % ne travaillent pas les douze mois qui suivent la naissance de leur premier enfant, 51 % l'année qui suit une deuxième naissance et 69 % une troisième** (inactivité professionnelle, congé parental ou chômage). (Source : Ined)

► **58 % des cadres déclarent avoir eu une surcharge de travail avant leur congé** et près de la moitié d'entre elles « avoir mis leur carrière de côté pour se consacrer à leur enfant ».

► **Les pères ont droit à 11 jours de congé paternité, à prendre dans les 4 mois qui suivent la naissance.**



TÉMOIGNAGES

Elles veulent prendre le temps de découvrir leur bébé, mais sont parfois happées par les impératifs de leur travail. Des mères racontent leur congé de maternité

Tirillées entre leur travail et leur bébé

«Un cabinet ministériel est moins effrayant que ce tout-petit»

Élisabeth, 36 ans, professeur, maman de deux enfants de 8 ans et 5 ans

«Le premier tête-à-tête à la maternité, la nuit, ressemble parfois à un vertige immense : vais-je savoir, vais-je pouvoir ? On a peur, on hésite... et puis se tisse, doucement, ce lien magique. L'amour peut enfin se révéler à lui-même. Ne pas être à la maison, c'est risquer de perdre ce moment durant lequel on se dit "somme toute, je suis un peu capable" et durant lequel le bébé se met à exister "en vrai", là, en chair, en os, en larmes, en lait, en chemises à laver mille fois, en petons qui dansent sur la table à langer. Le débat sur Rachida Dati m'a rappelé mes angoisses... Mais le pouvoir et ses contraintes modifient certainement les valeurs des individus. Certaines règles nous échappent. Sont-elles raisonnables ? Non, sûrement non. Juste humaines, trop humaines. Et sans doute un cabinet ministériel est-il moins effrayant que ce tout petit inconnu qui demande quelque chose de parfaitement, incommensurablement énorme...»

J'étais très fatiguée, très inquiète. Je n'avais pratiquement jamais porté de bébé. Il avait des reflux, et je le nourrissais au début jusqu'à 12 fois par jour. J'avais besoin de symbiose avec lui, besoin de déchiffrer ses émotions. J'ai essayé de faire participer mon mari à cette aventure, mais il avait peur lui aussi : il n'osait pas lui donner le bain, il avait peur de le lâcher. Le congé de maternité, c'est une période de recomposition des rôles familiaux avec en fond ces questions : quelle mère je suis ? quel père est-il ? et qui est mon bébé ? Heureusement, j'ai pris le temps d'y répondre : je suis restée neuf mois à la maison.

Pour la deuxième, j'ai dû demander un faux congé supplémentaire de quinze jours pour "complications de couches". Quelle

hypocrisie de cacher qu'on allaite ! Mais on avait supprimé le congé d'allaitement et elle refusait le biberon. J'ai repris le travail pour ses 3 mois et demi. J'avais l'impression que ça se passait bien : je m'occupais de moi, de mes élèves, ce qui me permettait de relativiser mes angoisses. Mais je culpabilisais d'avoir quitté ma fille si tôt : 3 mois et demi, c'est le moment où on commence à vraiment communiquer. Heureusement, entre ses 18 mois et ses 2 ans et demi, j'ai pris un congé d'un an pour suivre mon mari en Autriche. Nous nous sommes découvertes toutes les deux, et avons créé notre lien.»

«J'ai vécu ma grossesse comme un bizutage»

Camille, 32 ans, avocate, mère d'un enfant de 3 ans et enceinte de 6 mois

«Dans les gros cabinets d'affaire, tout est jugé à l'aune du nombre d'heures passées et des objectifs de facturation. Le congé de maternité y est toujours très mal vu et il est perçu comme des vacances : on entend des réflexions d'hommes qui nous disent qu'ils prendraient bien eux aussi un "bon gros congé". En définitive, j'ai travaillé jusqu'au terme de mon accouchement, sans prendre de congés avant. J'ai l'impression d'avoir vécu ma grossesse comme un bizutage : comme par hasard, alors que je ne bougeais pas jusque-là, on s'est mis à m'envoyer aux quatre coins de la France. J'étais pénalisée aussi au niveau des augmentations annuelles. On me disait : "C'est normal, vous êtes enceinte." J'ai fini par me dire : "Après tout, zut, cet enfant, je l'ai voulu." Mais toutes ces petites choses mises bout à bout ont fait que j'avais l'impression de faire quelque chose de mal et de devoir me justifier. J'ai finalement pris douze semaines de congé, mais mes collègues m'appelaient régulièrement

pour me demander quand j'allais rentrer.

Ma deuxième grossesse a été encore plus mal vue et on m'en a fait expressément grief. Depuis, on m'a demandé de quitter le cabinet. Je suis un peu angoissée pour l'avenir. Mais, au moins, j'ai une grossesse plus tranquille et j'essaie d'en profiter.»

«Je culpabilise un peu, car ce n'est pas terrible pour mon entreprise»

Isabelle, 32 ans, cadre, maman d'une petite fille de 2 ans, enceinte de 4 mois

«Je me suis arrangée pour prolonger mon premier congé de maternité par des vacances, car si j'avais dû repartir au bout de seize semaines, j'aurais trouvé ça court : à 2 mois et demi, le bébé est encore très petit pour le laisser à quelqu'un qu'on ne connaît pas. Alors qu'au bout de quatre mois, je me sentais plus en forme, j'étais contente de retourner bosser. Même si la séparation est toujours difficile. Je l'ai laissée une semaine : elle me manquait de façon intolérable. Et pourtant, je n'étais pas une maman fusionnelle et exclusive. Mais quand on a porté un bébé pendant neuf mois, on a peur de la rupture du lien charnel.

J'ai la chance d'être dans une entreprise où la maternité est plutôt bien considérée. On ne me regarde pas de travers, on ne me fait pas culpabiliser. C'est moi qui culpabilise un peu, car avoir à des postes de responsabilité de jeunes femmes qui ont des grossesses rapprochées, ce n'est pas terrible pour l'entreprise. Et quand je songe à avoir d'autres enfants, je pense beaucoup à l'entreprise : est-ce que je vais me permettre de repartir en congé de maternité ? Et comment ne pas être tirillée par cette culpabilité ?»

RECUEILLI PAR C. L.

ENTRETIEN >>>> Patrick Ben Soussan, *pédopsychiatre à Marseille*

« On connaît aujourd'hui l'importance des interactions précoces mère-enfant »

Le pédopsychiatre affirme qu'une mère a besoin de temps pour apprendre à connaître son enfant

Le congé de maternité est-il indispensable ? Pour la mère, pour l'enfant ?

PATRICK BEN SOUSSAN : Il est important pour les deux. On est face à des modèles compliqués, car dans notre société libérale, on fait comme si l'émancipation de la femme supposait qu'elle gère son retour à l'emploi comme elle l'entend. Mais le modèle de la femme qui fait du vélo, sort le soir et travaille jusqu'à la veille de son accouchement est une construction romanesque, qui laisse croire qu'on peut gérer cette expérience de la naissance comme s'il s'agissait d'un événement banal. Or, le fait d'être enceinte n'est pas un événement anodin au plan physique comme au plan psychique : il s'agit d'une transformation corporelle radicale, qui s'accompagne de modifications physiologiques importantes, qui s'inscrivent dans une temporalité particulière qu'on doit prendre en compte. Certes, la grossesse n'est pas une maladie. Et beaucoup de femmes soulignent cette différence en disant : « *Je ne suis pas malade.* » Mais cet état induit un certain nombre d'éléments qu'on ne doit pas nier.

Il y a aussi la réalité de ce temps de l'accouchement...

On ne met pas au monde un bébé comme on met une lettre à la poste. C'est une rencontre particulière avec un nouvel être, une confrontation avec un étranger familier. Les jours qui suivent l'accouchement sont reconnus comme étant des moments où toute femme vacille, subit des transformations biologiques majeures, perd des kilos de liquides, affronte une surcharge d'émotions. C'est un épisode assez extraordinaire, avec ses moments de joie ou de panique ; il y a ce fameux

baby-blues. Toutes les femmes sont traversées par ces questions : est-ce que je vais pouvoir être une bonne mère ? est-ce que je vais y arriver ?

Elles ont besoin de temps pour gérer tout cela. Ces questions s'étaient posées aux professionnels de la périnatalité il y a quelques années, quand on a réduit leur temps d'hospitalisation de onze à neuf jours. Et aujourd'hui les femmes sortent habituellement au bout de trois jours. Mais plus on diminue ce temps, moins on accompagne les femmes. Or, elles ont besoin d'être accompagnées. Les repères sociaux et familiaux aujourd'hui sont chamboulés : les femmes ne sont plus portées, après leur accouchement, par des « commères » et elles sont souvent loin de leurs mères.

« Devenir mère est un vrai travail de reconnaissance mutuelle, de faux pas dans la danse, d'échanges corporels, d'interactions précoces, de construction du lien. »

Le retour de Rachida Dati quelques jours après son accouchement a suscité de vives réactions, qu'en pensez-vous ?

L'attitude de Rachida Dati est assez emblématique. C'est un modèle de libération de la femme qui est prôné à travers un acte comme celui-là. Mais en même temps, c'est une espèce de retour en arrière d'un archaïsme incroyable, qui témoigne d'un vrai déni de ce que c'est que d'avoir un enfant aujourd'hui. Cet enfant, en effet, il a besoin d'être adopté. Devenir mère est un vrai travail de reconnaissance mutuelle, de faux pas dans la danse, d'échanges corporels, d'interactions précoces, de construction du lien : tout cela se met en place dans la réalité

de la chair. Une maman a besoin d'apprendre à connaître son bébé, elle découvre les petits éléments de son caractère dans le temps. Il n'y a pas d'instinct maternel : on ne devient pas mère naturellement. C'est un événement culturel, et un processus qui demande du temps, qui fait resurgir ses propres souvenirs d'enfance...

Réduire ce temps peut-il avoir des répercussions sur l'enfant lui-même ?

Oui. Même si on rétorquera que les enfants arriveront à se débrouiller de ces expériences, qu'il y a bien des mères qui mouraient en couches autrefois et que, dans les familles aristocratiques, on les confiait à des nourrices mercenaires. Mais on connaît mieux aujourd'hui l'importance de ces interactions précoces mère-enfant dans la mise en place de l'affectivité de l'enfant. Il est donc étonnant d'entendre ce discours : « *Je fais un bébé seule et je repars au boulot.* » On est dans le révisionnisme le plus total, la remise en cause radicale de tout ce qui a été élaboré ces dernières décennies. On parle de liberté de la femme. Mais je ne vois pas de liberté dans tout ça. Le célèbre pédiatre anglais Donald Winnicott disait qu'un bébé tout seul n'existe pas : il n'existe que s'il a des soins maternels.

On entend dire aussi que certaines femmes ne veulent pas « *se sacrifier* » ou « *sacrifier* » leurs carrières. Mais où est le sacrifice ? Il est important de dépasser ce type de relations entre parents et enfants. Même si c'est un assez beau symbole de notre société actuelle. « *Les femmes qui travaillent sont des hommes comme les autres* », dit-on : le modèle du pouvoir et de la réussite sociale de la femme est en effet calqué sur le modèle masculin. Dans ces conditions-là, la question de l'enfant ne peut pas se poser. Ce qui pose de réelles questions pour les hommes – et pas uniquement pour les femmes !

RECUEILLI PAR C. L.

P R A T I Q U E**Maternité et travail : une protection renforcée**

▶ **Le congé maternité est un droit**, quelle que soit son ancienneté dans l'entreprise. Mais si une femme ne prend pas au minimum 8 semaines d'arrêt, elle ne peut être indemnisée.

▶ **Toute salariée enceinte peut en bénéficier**, quelle que soit son ancienneté dans l'entreprise. Sa durée est en fonction du nombre d'enfants au foyer et selon qu'il s'agit de naissances simples ou multiples : il est de 16 semaines minimum pour le premier et le second enfant.

▶ **Depuis la loi de février 2007, la femme peut répartir comme elle le veut les jours** auxquels elle a droit avant et après la naissance. Elle est toutefois obligée de s'arrêter au moins trois semaines avant le jour J.

▶ **Une femme enceinte n'est pas obligée de déclarer son état** lors de son entretien d'embauche. Aucun texte ne l'oblige à avertir son employeur de sa grossesse. Elle doit en revanche le faire si elle veut bénéficier des droits et des garanties relatives à son état, en lui adressant un courrier accompagné d'un certificat médical qui précise la date présumée de l'accouchement. Dès que sa grossesse a été médicalement constatée, l'employeur n'a pas le droit de licencier, sauf pour faute grave ou si son poste doit être supprimé pour des raisons économiques. Il n'a pas le droit de prendre des sanctions ou de la muter. Le refus d'embaucher ou le licenciement

d'une femme enceinte est passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. Une femme enceinte a le droit en revanche de démissionner comme bon lui semble, sans préavis, ni indemnités de rupture.

▶ **Pendant le congé maternité et les quatre semaines qui suivent, cette protection est renforcée** : aucun licenciement ne peut être prononcé, même pour faute grave ou impossibilité de maintenir le contrat de travail. Depuis mars 2006, elle bénéficie pendant son congé des droits accordés aux autres salariés : congés payés et éventuelles augmentations de salaire.

▶ **Les commerçantes et dirigeantes d'entreprise ont droit (depuis décembre 2008), à un congé maternité de 44 jours consécutifs** (au lieu de 30 précédemment). Cette période d'indemnisation peut être prolongée, à la demande de l'assurée, par une ou deux périodes de 15 jours consécutifs. Elle bénéficie d'une indemnité journalière forfaitaire (2 079,90 € pour 45 jours), cumulable avec l'allocation de repos maternel (2 773 €)

▶ **Les conjointes collaboratrices ont aussi droit à une « indemnité de remplacement »** à condition de cesser leur activité et de se faire remplacer par une personne salariée pendant au moins une semaine (dans la limite de deux fois le smic mensuel). Pour en savoir plus sur le régime des indépendants : www.le-rsi.fr

C. L.